

# LE CASTRUM DES BAUX-DE-PROVENCE

## Histoire d'un site fortifié médiéval

Le village des Baux-de-Provence, bâti au sommet d'un éperon rocheux au sud-ouest des Alpilles, est l'un des multiples exemples provençaux d'habitat perché, évocateur dans le paysage contemporain du mouvement d'*incastellamento* qui s'est généralisé dans cette région au XI<sup>e</sup> siècle. Il est aussi l'un des rares à faire l'objet d'une documentation très abondante, tant architecturale que scripturaire, qui permette de suivre assez régulièrement son histoire quasiment dès sa création. En effet, faute d'avoir connu un développement récent, le site conserve en grande partie sa topographie médiévale ainsi que les ruines monumentales de sa forteresse ; et, pour avoir été l'un des principaux biens de l'importante famille qui porte son nom, il se trouve également mentionné dans de nombreux manuscrits anciens. La notoriété de la famille bausseque et la masse des sources ont par ailleurs attiré l'intérêt des chercheurs qui ont été nombreux à se pencher sur l'histoire des seigneurs du lieu. Il faut citer à ce propos les ouvrages très utiles de L. Barthélemy et de E. Smyrl<sup>1</sup>.

*Castrum* médiéval, le site des Baux participe à la fois du château et du village ; de la fortification pour la protection de ses seigneurs et de ses habitants, comme de la résidence. Fonctions qui à l'observation des vestiges monumentaux semblent très partagées (à-pics, remparts mais aussi grandes salles, larges baies, éléments architectoniques sculptés) cependant, au regard des textes, l'aspect militaire prévaut : c'est le plus souvent dans le cadre d'un conflit ou d'une entreprise armée que le *castrum* est évoqué, et ce jusqu'à la démolition de son château en 1631. Nous nous attacherons ici, après une présentation géographique et historique, à l'étude des structures fortifiées encore en élévation sur le site, à leur évolution au cours du Moyen Age jusqu'à la Renaissance ainsi — mais beaucoup plus brièvement — qu'aux

---

1. L. BARTHELEMY, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, 1882, 680 p. et E. SMYRL, « La famille des Baux » in *Cahiers du Centre d'Etudes des Sociétés Méditerranéennes*, N°2 Aix, 1968, pp. 7-8.

places fortes médiévales complémentaires, de l'ensemble de la seigneurie des Baux.

\*  
\*\*

Au nord-est du delta du Rhône s'étend la plaine de la Crau limitée au septentrion par la chaîne des Alpilles qui barre le paysage d'est en ouest. C'est entre ces deux zones géographiques que se dressent le château et le village des Baux, appuyés d'un côté au massif montagneux dont ils occupent l'un des derniers contreforts et ouverts au sud sur les vastes espaces de culture et de marécages qui se développent jusqu'à la Méditerranée. La position du site est mixte : il est à la fois en bordure de trois grandes régions médiévales, la Provence, le Comtat Venaissin et le Languedoc et au centre du triangle formé par les villes d'Avignon, d'Arles et de Salon sans être toutefois en réelle situation de carrefour, puisque séparé de ces mêmes villes par le relief et en retrait des deux grands axes de circulation qui les relient entre elles. Il est, en effet, distant de quelques quinze kilomètres de la vallée du Rhône et de cinq au nord de la voie Aurélienne. C'est sans doute (et entre autres) ce double aspect de point central et cependant à l'écart qui fit l'intérêt des Baux pour y établir — et y maintenir — une fortification, laquelle, perchée et inaccessible, a servi tour à tour de retranchement et de point de départ aux offensives de ses seigneurs.

Dans le courant de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle le site entre dans l'histoire grâce à trois textes conservés qui le mentionnent. Une charte de donation à l'abbaye voisine de Montmajour nomme le *Balcium castrum* pour la première fois vers 920<sup>2</sup>, attestant à cette époque l'existence d'un noyau habité et fortifié — peut-être seulement sommairement — sur l'éperon. L'apparition simultanée dans la documentation scripturaire à la fois du terme *castrum* et du toponyme *Balcus* (qui se transforme en *Baucus* au XII<sup>e</sup> siècle) laisse supposer qu'il s'agit alors d'une création récente<sup>3</sup> que l'on peut rapidement rapprocher d'un personnage : Pons le Jeune, premier membre connu avec certitude de la famille des Baux<sup>4</sup> dont le nom est cité en association avec le *castrum qui vocatur Balcium* dans le texte d'une seconde donation à l'abbaye bénédictine, datée celle-ci de 973 ou 981<sup>5</sup>. La naissance du *castrum* baussenc est précoce ; remontant environ au milieu du X<sup>e</sup> siècle, celui-ci constitue l'un des premiers exemples provençaux d'enchâtellement, mouvement qui prend une véritable ampleur dans la région au XI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

A l'origine le noyau habité est sans doute modeste et les possessions de Pons dans les pourtours immédiats encore restreintes : aucune source écrite

2. Dom. CHANTELOU, *Histoire de Montmajour*, Aix-en-Provence, 1890, p. 49.

3. Le site de *Balcus* n'apparaît en effet jamais lié (ni auparavant ni par la suite) à aucun autre type d'occupation du sol, *villa*, *mansus* ou autre.

4. L. BARTHELEMY, op. cit. p. VI.

5. Dom. CHANTELOU, op. cit. p. 59 ;

6. M. FIXOT « La motte et l'habitat fortifié en Provence médiévale » in *Château-Gaillard*, Tome VII, 1975, p. 67.

n'en précise directement la teneur, cependant la *Vallis Felauria* qui couvre les actuelles communes de Mouriers, Maussane et Paradou<sup>7</sup> et se développe d'est en ouest au sud du *castrum* est citée à cette époque dans une liste des biens relevant de l'archevêque arlésien Manassès (920-961) comme manse tenu par un dénommé Ysnard<sup>8</sup>. C'est dans cette vallée que Pons le Jeune et ses successeurs cherchent à étendre peu à peu leur autorité. Les étapes de leur progression sont difficiles à établir cependant il est un texte qui confirme leur avancée : la charte de paix signée au lendemain de la seconde guerre baussenque, en 1156, entre les comtes catalans de Provence et les seigneurs des Baux<sup>9</sup>. Etiennette, veuve de Raymond de Baux (descendant de Pons) et ses fils reconnaissent au comte Raymond Bérenger divers biens dans la région d'Arles parmi lesquels le *castrum de Baucio cum pertinenciis suis et ea que sunt in valle eius et insuper castrum de castillone cum pertinenciis suis*. Le domaine de la famille s'est élargi à une partie de la vallée Felauria nominale-ment citée : « *Castillone* » (Castillon, au sud de la commune de Paradou) où un second *castrum* a été établi, et à tout un secteur : « *ea* » (les dépendances) « *que sunt in valle eius* », secteur peut-être volontairement indéfini car amené à s'élargir encore. Ces acquisitions sont-elles, en 1156, l'œuvre récente de Raymond de Baux, celles de Guillaume-Hugues ou de Hugues ses aïeux ou remontent-elles à Pons le Jeune ? Il est impossible d'en décider avec exactitude, toutefois deux éléments vont dans le sens d'une datation assez haute : en 1156 l'annexion de la vallée des Baux<sup>10</sup> semble assez fermement établie pour que celle-ci ne soit plus désignée par le toponyme Felauria mais par un terme plus vague « *vallis eius* » qui a l'avantage de la rattacher directement au *castrum*. Par ailleurs, Hugues adopte le nom des Baux vers 1030 et l'on imagine volontiers de ce fait un domaine déjà important à cette date.

Aucune autre source n'éclaire l'histoire du site au XI<sup>e</sup> siècle et il faut attendre les guerres baussenques (1145-1162) pour qu'il soit de nouveau évoqué. Pendant les conflits célèbres qui opposèrent les seigneurs des Baux aux comtes de Provence<sup>11</sup> le *castrum* des Alpilles n'a pas joué un rôle de premier plan. C'est leur forteresse de Trinquetaille, sise au bord du Rhône, en face d'Arles et en position plus offensive, qui fut l'avant-scène des événements et c'est d'elle dont il est principalement questions dans les traités de cette période. La paix de 1150 ignore le *castrum* des Baux mais en 1156, aux termes de la paix précédente qui sont repris, s'ajoute une clause nouvelle : la reconnaissance du *castrum de Baucio cum pertinenciis suis*<sup>12</sup> tenu en alleu jusqu'à cette date. Cette exigence du comte Raymond Bérenger dénote une certaine inquiétude, la fortification baussenque représentait déjà un danger pour le maintien de son autorité en Provence, un danger tel qu'il semble prendre lui-même

7. J.P. POLY, *La Provence et la société féodale, 879-1166*, Paris 1976, p. 126.

8. J.H. ALBANES, *Gallia Christina Novissima, Arles*, n° 261.

9. A.D. B.-du-Rh. B 282, pièces 5 et 8 ; E. SMYRL, « La famille des Baux », pièce 4.  
10. Nom actuel de la *Vallis Felauria*.

11. E. SMYRL, « La famille des Baux ».

12. Cf. *supra* n 9.

l'initiative du troisième conflit en relançant l'offensive par un siège mené en 1161 devant le château des Baux et dont les détails, ainsi que l'issue, restent méconnus, l'événement n'étant en effet que mentionné dans un texte dicté par le comte catalan « *in obsidione Baucii* »<sup>13</sup>. Le *castrum* est donc bien au XII<sup>e</sup> siècle le fait d'une architecture militaire assez conséquente pour résister aux assauts des Espagnols mais qui n'atteignait cependant pas nécessairement l'ampleur des fortifications de Trinquette, l'escarpement du rocher baussenc constituant déjà en lui-même un véritable obstacle. Quelques années plus tard, en 1184, c'est une résidence seigneuriale qui est attestée aux Baux par un acte signé de la main d'Hugues (septième génération) « *apud Baucium in camera mea* »<sup>14</sup>. Lui et son successeur Barral fréquentent régulièrement les Baux ; les vingt-deux textes qu'ils y signent tout au long de leur existence (de 1181 à 1268) confirment pour la première fois une présence seigneuriale effective sur les lieux. Par ailleurs, cinquante-huit chartes relatives aux pourtours immédiats des Baux pendant cette même période (contre six de 981 à 1181) et procédant de ces deux mêmes hommes montrent l'intérêt tout particulier qu'ils portent à leur domaine des Alpilles. C'est l'époque, privilégiée pour la documentation, pendant laquelle ils organisent leur seigneurie<sup>15</sup> et l'on ne retrouve jamais à aucun autre moment de l'histoire baussencque médiévale une activité scripturaire aussi intense. Si le château apparaît nettement comme résidentiel à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup>, il n'en conserve pas moins une fonction militaire importante : aucune source ne prouve qu'il ait servi en tant que tel, cependant la trêve conclue en juin 1251 entre Barral et Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, depuis peu comte de Provence, suite à des exactions du premier totalement indépendantes du cadre baussenc, réaffirme cet aspect : elle stipule pendant toute sa durée la livraison des *castrum* et *villa Baucii*, et, à son terme, leur recouvrement *in statu quo recipiet, ita munitum victualibus et aliis*<sup>16</sup>. La forteresse des Baux apparaît alors clairement destinée et prête à soutenir un siège éventuel. En novembre de la même année Charles d'Anjou exige de Barral fidélité et hommage pour tous les biens qu'il tient en Provence, « *et specialiter castrum de Baucio* »<sup>17</sup>, ce retranchement sûr, instrument possible de dissidence.

Par la suite les seigneurs des Baux se trouvent largement engagés dans les guerres italiennes aux côtés des comtes angevins et de ce fait ne résident plus en Provence que de temps en temps, partageant leurs séjours entre leurs principales demeures. La forteresse baussencque n'est pas pour autant abandonnée, fortification toujours efficace elle sert tout particulièrement dans le cadre des troubles de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, pas tant d'ailleurs pour protéger les populations locales que pour abriter les rebelles. En 1355 Robert de Duras s'en empare et s'insurge contre la reine Jeanne. C'est avec

13. A.D. B.-du-Rh. B 284.

14. Ibid, B 1069, f<sup>o</sup> 200.

15. Cf. E. SMYRL, op. cit. p. 11.

16. L. BARTHELEMY, *Inventaire...*, n<sup>o</sup> 260.

17. A.D. B.-du-Rh. B. 345.

l'aide de celle-ci et après le siège de son propre château que Raymond de Baux réussit à récupérer son bien<sup>18</sup>. Ce dernier, associé en 1357 à deux de ses parents et aux bandes armées d'Arnaud de Cervole pour piller la contrée, élit repère aux Baux où il subit un siège ordonné par la reine Jeanne et se voit dépossédé de tous ses biens par la cour comtale<sup>19</sup>. Il se range — sans que le château des Baux ne paraisse être tombé — et recouvre son patrimoine en 1363 pour le léguer, à sa mort cinq ans plus tard, à sa fille Alix. Celle-ci, mineure, laisse son héritage sous la tutelle de son grand-père maternel Guillaume de Beaufort vicomte de Turenne qui a charge de les administrer. C'est ainsi que Raymond de Turenne, fils du précédent et oncle d'Alix peut occuper le château des Baux en 1386 et c'est de là et du castellas voisin de Roquemartine qu'il mène ses déprédations légendaires en Arles, en Avignon et sur les routes qui s'y dirigent<sup>20</sup>. L. Barthélemy rapporte que Marie de Blois, régente du comté de Provence, fit assiéger la ville des Baux en 1393<sup>21</sup> ; nous n'avons pas retrouvé la preuve de ce fait militaire mais nous avons celle d'un deuxième siège, celui de 1398<sup>22</sup> qui s'achève l'année suivante par un traité de paix entre Raymond de Turenne et l'autorité comtale. C'est alors seulement qu'Alix des Baux a pu recouvrer son domaine. Par la suite le château des Baux devient pour quelques années essentiellement résidentiel. C'est du moins ce que l'on peut déduire de l'absence de conflits jusqu'au décès de cette femme en 1426 et de la nature du mobilier qui y est inventorié à son décès : des meubles, beaucoup de linge, de la vaisselle, quelques livres et peu d'armes<sup>23</sup>.

Alix décède sans héritier direct et Louis XIII, roi de Sicile, comte de Provence, saisit l'occasion d'accaparer le château des Baux si souvent utilisé contre l'autorité de ses prédécesseurs. La forteresse reste rattachée très peu de temps à la couronne comtale ; léguée à Charles de Maine elle passe, à la mort de celui-ci en 1181, en même temps que l'entière Provence, au domaine royal. Mais le roi de France se méfie d'une forteresse à la fois si puissante et si loin de sa cour ; de peur qu'elle ne tombe à un moment ou à un autre dans les mains de quelque ennemi et notamment dans celles des opposants à son récent gouvernement de la Provence, il ordonne son démantèlement en 1483<sup>24</sup>. D'après L. Barthélemy sa volonté aurait été exécutée sans délai<sup>25</sup> mais faute de preuve cette destruction reste incertaine d'autant que le château continue de jouer son rôle de forteresse. Le gouverneur du lieu, Anne de Montmorency y fait placer à l'abri en 1536 les archives de la Cour des Comtes qu'il ne jugeait plus en sécurité à Aix et lorsque le revenu du domaine est affermé en 1553 le contrat précise bien l'obligation « *advenant temps de*

18. Ibid, B 1521 f° 109.

19. L. BARTHELEMY, *Inventaire...*, n° 1360 à 1371.

20. E. BARATIER, *Histoire de Provence*, Toulouse, 1969, p. 196.

21. L. BARTHELEMY, *La ville des Baux et ses seigneurs*, Marseille 1882, p. 3.

22. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen-Age*, Aix-en-Provence, 1986, p. 519 et L. BARTHELEMY, *Inventaire...*, n° 1378 et 1409.

23. A. D. B.-du-Rh. B 13 et B 1197.

24. Ibid, B 25, f° 151,

25. L. BARTHELEMY, *La ville des Baux...* p. 11.

guerre » de remettre ces papiers en sécurité aux Baux<sup>26</sup>. Entre-temps le monument fait l'objet d'une remise en état ordonnée par Anne de Montmorency en 1546<sup>27</sup>. Pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle il subit les dommages des Guerres de Religion et des batailles sur les lieux mêmes entre catholiques et protestants ; le pasteur Destandau dans son ouvrage sur la Réforme aux Baux détaille l'histoire d'un nouveau siège de la forteresse en 1562<sup>28</sup>. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que les événements guerriers furent les plus lourds de conséquences pour le site : en 1631 le château est de nouveau entre les mains d'insurgés. La décision royale d'aliéner le Parlement de Provence en 1630 provoqua à Aix une révolte qui fut réduite par le prince de Condé mais certains rebelles purent fuir et vinrent se réfugier sur l'éperon. Une première tentative fut engagée pour prendre la ville par la ruse, ce fut un échec suivi d'un nouveau siège qui réussit<sup>29</sup>. A la suite de ces combats la communauté villageoise demanda au roi de France l'autorisation de détruire la forteresse qui « attirait les factieux et les ennuis » et la possibilité de racheter les droits seigneuriaux. Ces deux requêtes lui furent accordées ; la destruction de la forteresse apparaît à l'ordre du Conseil de la ville en février 1632<sup>30</sup> et le village ne connut plus d'épisode violent. La seule présence militaire au château des Baux depuis cette date a été le passage des troupes allemandes qui ont séjourné dans la chapelle Sainte-Marie en 1943<sup>31</sup> et qui ont percé la bouche-à-feu de sa façade.

\*  
\* \*

Le site des Baux est placé sur un éperon calcaire orienté nord-est/sud-ouest et naturellement barré par l'étroit col de la Vayède qui le sépare du reste de la chaîne des Alpilles. Il présente sur presque tout son pourtour des à-pics très saillants qui l'élèvent à près de cent mètres au-dessus des deux vallons de la Fontaine et d'Entreconque qui le bordent immédiatement. Le château a été installé au nord-est, sur le point sommital du rocher, le village qui s'étend à l'ouest en contrebas le long d'une rue principale et la moitié méridionale du contrefort qui forme un plateau quasiment vide de constructions.

La forteresse dans son ensemble dessine approximativement un rectangle qui longe le flanc oriental de l'éperon sur près de deux cents mètres. Elle profite de ce côté d'une étroite saillie rocheuse, sorte d'éperon sur l'éperon et en bordure de celui-ci, qui présente des parois abruptes au-dessus du vallon d'Entreconque défiant toute escalade, et se trouve avoir été retaillée à l'ouest pour offrir la même verticalité sur une hauteur atteignant vingt mètres. C'est sur ce talus naturel qu'a été édifié le donjon, seul bâtiment qui ouvre à l'est,

26. A. D. B.-du-Rh. B 237, f° 251 et suiv.

27. Ibid, B 1450, f° 504 à 514.

28. Pasteur DESTANDAU, *La Réforme dans la ville et la vallée des Baux*, Avignon, 1985, p. 3.

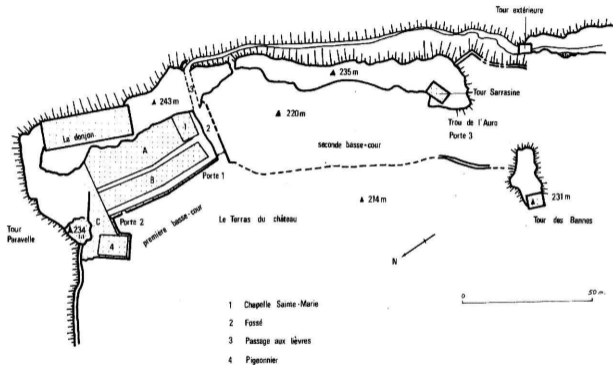
29. A. D. B.-du-Rh. 1 F 42, pièce 4.

30. Ibid, B 93, f° 258 et 108 E 952.

31. Arch des Monuments Historiques, carton 3.

et contre lui qu'ont été appuyées les autres constructions du château réparties en deux basse-cours dans le prolongement l'une de l'autre (voir plan 1) et tournées vers le village.

Le massif rocheux en saillie tient lieu d'enceinte du côté oriental : son sommet aménagé se présente comme une longue terrasse autrefois fermée de murs dont il subsiste quelques pans. Au nord le rempart suit le relief et présente encore les vestiges d'une bretèche, il se poursuit à l'ouest jusqu'à une plateforme qui surplombe le village. Le long côté occidental ne conserve d'enceinte en élévation que dans sa moitié nord c'est-à-dire autour de la première basse-cour. Il s'agit d'un mur en grand appareil avec un léger glacis percé d'une porte haute. Le rempart de la seconde basse-cour a disparu, cependant une rupture de pente sur le terrain ainsi que l'aménagement du rocher sur environ quinze mètres pour recevoir un mur épais permettent d'en restituer le tracé. Un fossé percé dans la masse calcaire sépare ces deux cours et coupe, par un couloir souterrain dit « le passage aux lièvres » qui le prolonge, le massif rocheux qui fait office d'enceinte à l'est. Il débouche sur un chemin extérieur qui longe l'éperon à mi-pente puis remonte sur le plateau au-delà de la limite méridionale du château. L'ensemble de l'enceinte était autrefois ponctué de points forts dont il ne reste plus que les vestiges épars si ce n'est toutefois pour le principal d'entre eux : le donjon. Bâti en léger retrait de la pointe nord-est de l'éperon, celui-ci domine l'ensemble de la forteresse et du site. Il s'agit d'un donjon en grande partie rupestre, le rocher ayant été largement évidé pour sa construction. Il est de plan quadrangulaire mais très peu large (35 × 12 m) et son espace intérieur est recoupé par deux murs de refend qui le divisent en une grande salle médiane et deux autres latérales plus petites. Tous ses planchers et voûtes ont disparu de même que son couverture, les étages supérieurs et le mur oriental au-dessus du premier niveau. On compte cependant au moins un rez-de-chaussée et trois étages. Outre le donjon se dressaient encore quatre tours : la tour Paravelle dont il ne reste plus que l'emplacement sur le rocher surmontait l'angle nord-ouest du rempart ; la tour des Bannes qui lui faisait face à l'extrémité sud-ouest du château présente encore deux pans de murs en grand appareil. La tour Sarrasine conserve quant à elle quelques assises sur la pointe sud de la saillie rocheuse ; avec la précédente elle encadre le « Trou de l'Auro », cet espace ouvert qui correspond vraisemblablement à une entrée ancienne du château. Enfin la quatrième tour dont le nom est perdu est à l'extérieur de la forteresse : elle enjambe le chemin du « passage aux lièvres » juste avant son débouché sur le plateau. Le château des Baux était encore le fait de bâtiments résidentiels concentrés dans la première basse-cour. Ceux-ci ne sont plus qu'à l'état de ruines ; cependant, en plus de quelques salles rupestres qui ne suivent pas de véritable alignement, on peut identifier trois ensembles : une enfilade orientée nord-sud (en A sur le plan 1) appuyée sur la saillie rocheuse et constituée de cinq pièces sur deux étages. Elle communique au centre avec le donjon et abrite à l'extrême sud, au premier niveau, la chapelle Sainte-Marie. Une seconde enfilade (B) est construite au-devant et — du fait de la pente — en contrebas de la première. Elle suit la même orientation ; un seul niveau



PLAN 1. LE CHATEAU DES BAUX ; REPERES TOPOGRAPHIQUES



est conservé qui se répartit en deux grandes salles et une guérite. Le troisième ensemble (C), un alignement d'un pigeonnier et de deux longues pièces, est orienté est-ouest et fait un retour en équerre avec l'ensemble B. Toutes ces salles mêlent la maçonnerie soignée à l'utilisation très poussée du rocher (certains espaces sont intégralement rupestres) et présentent les restes de voûtes, d'arcs, de moulures, de sculptures aussi, ainsi que les ruines de trois citernes et d'un four.

De cet ensemble monumental dont l'histoire met en évidence l'importance du rôle guerrier, il ne subsiste en réalité que peu d'éléments d'architecture militaire : pas de herse ni de fossé — si ce n'est le court tronçon entre les deux cours — pas de créneaux ni de hourd ; sans doute parce que la destruction de 1632 s'est appliquée à effacer tout ce qui pouvait rappeler la forteresse. La confrontation des structures en place et des données textuelles permet de restituer toutefois quelques éléments de défense : les circulations semblent avoir été complexes et l'entrée du château fort ardue. Trois portes ont été reconnues et chacune présente quelque difficulté d'accès ou quelque aménagement de diversion destiné à induire l'ennemi en erreur et à le repousser dehors. Une première porte est connue grâce à l'inventaire de 1426 qui la situe près de la chapelle. Elle n'est pas conservée mais il est toutefois important de constater le rôle défensif de Sainte-Marie qui assurait par sa proximité — comme fréquemment une chapelle castrale au Moyen Âge — la protection religieuse de l'entrée. L'église est longée par le fossé qui sépare les deux basses-cours et l'entrée dont il est question en 1426 n'est sans doute que celle de la première. Pour l'atteindre, il fallait déjà passer la porte du château lui-même que nous restituons à la pointe du fossé (porte 1 sur le plan 1). A cet endroit le rempart occidental s'interrompt et la roche présente les bases de deux montants d'une porte haute dont le système d'accès depuis le Terras reste inconnu et qui se trouve en légère avancée sur le fossé avec lequel elle communique. Qui passait la première porte trouvait vraisemblablement sur sa gauche la voie vers la première cour mais pouvait être tenté de poursuivre tout droit vers la porte du « passage aux lièvres ». Cette volonté de créer la confusion est suggérée par un acte tardif qui mentionne en 1561 ce système sous le nom de « porte fausse »<sup>32</sup>. Le visiteur indésirable méconnaissant les lieux n'avait nullement l'impression de rentrer dans un cul-de-sac rupestre mais de pénétrer véritablement dans le château : au-dessus de cette porte il existe une salle entièrement percée dans la roche, aujourd'hui fermée par une façade de facture récente mais autrefois close par des maçonneries dont on distingue encore l'accrochage dans le rocher ; plus haut une seconde porte est ouverte qui présente elle aussi l'arrachement des murs de la pièce qui y menait et au sommet du promontoire rocheux l'enceinte qui le surmontait sont autant d'éléments qui pouvaient laisser croire à la présence en cet endroit d'appartements mi-rupestre mi-maçonnes sur plusieurs niveaux.

32. La mention « la porte fausse près de la chapelle » est rapportée par l'abbé Paulet qui ne précise pas sa source. (*Les Baux et Castillon*, Saint-Rémy, 1902).

En pénétrant dans le fossé l'ennemi s'exposait à des éléments défensifs construits au sommet des murs qui le bordaient. Seul un parapet est connu au-dessus de la chapelle en 1546 : « *rabiller le parapied sur la chapelle sans y faire aucune crineaux ni marbes* »<sup>33</sup>. Il est probable cependant que celui-ci ait été généralisé tout autour du fossé et que la salle au-dessus du « passage aux lièvres » ait également présenté quelque fortification offensive. S'engouffrant dans le passage rupestre, pour peu qu'il l'atteigne, l'assaillant était immédiatement rejeté à l'extérieur du château sur le chemin qui longe le flan de l'éperon et qu'un mur barre au nord, obligeant le passager à l'empreinter vers le sud. Or, la sortie du passage aux lièvres et les premiers mètres du chemin étaient surmontés d'une terrasse creusée dans la roche à laquelle on accédait depuis la porte au-dessus de la chapelle qui ouvre sur un second couloir rupestre taillé quelques mètres au-dessus du premier et suivant approximativement la même direction. La terrasse servait vraisemblablement d'assommoir. Plus au sud, le chemin est surmontée de la tour Sarrasine et, quasiment à l'emplacement où il débouche sur l'éperon, il est enjambé par la petite tour extérieure au complexe castral. Cette tour pouvait également interdire l'accès au chemin dans l'autre sens. Enfin le « passage aux lièvres » pouvait aussi sans doute tenir lieu de poterne et constituer en cas de besoin une échappatoire pour les occupants du château ; une porte en situation analogue existe au fort de Buoux.

La deuxième entrée, percée dans le rempart de la première basse-cour, ouvre sur un escalier qui menait directement aux salles basses du château (infilade B, plan 1) mais elle est située à une hauteur telle qu'elle est restée inaccessible depuis le Terras jusqu'à ce que celui-ci soit remblayé. Aucun arrachement dans la maçonnerie ni aucun système d'accrochage n'y est repérable ; l'on imagine volontiers une structure d'accès légère et escamotable (porte 2, plan 1). La troisième entrée (porte 3) se situe entre la tour Sarrasine et la tour des Bannes. Cet espace béant appelé aujourd'hui Trou de l'Auro parce que le Mistral s'y engouffre et *Foramen Boree* dans les cadastres du XVI<sup>e</sup> siècle, est connu de longue date pour être l'accès du château. Aucun vestige ne permet de certifier la présence d'une porte. Cependant le nom de la tour qui domine l'endroit le laisse supposer : Sarrasine elle évoque l'existence d'une herse qui ne devait pas être loin.

Les circulations de la forteresse des Baux étaient ainsi faites que l'on pouvait, croyant entrer dans le château, en être immédiatement rejeté et finalement emprunter les portes dans un sens ou dans l'autre, tournant autour de la seconde basse-cour, sans jamais pouvoir y pénétrer. Les dispositifs du passage aux lièvres, du chemin et de la tour extérieurs ne sont pas seulement le moyen de repousser hors des murs le visiteur indésirable mais aussi, et peut-être surtout, de le diriger et de le canaliser sur un parcours exposé aux organes défensifs du château : le parapet de la chapelle, la terrasse-assommoir, la tour extérieure et la tour Sarrasine qui domine à la fois le Trou de l'Auro

33. A. D. B-du-Rh. B 1450, f° 513.

et le sentier oriental. Cette tour conserve les bases de deux meurtrières tournées vers la seconde basse-cour et d'une troisième remontée sur le mur oriental lors de restaurations récentes. C'était peut-être déjà sa position d'origine ; peut-être même n'était-elle pas seule de ce côté. Toutefois, faute de connaître la disposition des véritables accès (les portes ouvrant directement sur les basses-cours depuis le fossé) il est difficile de présumer du bon fonctionnement de cet ensemble. La fausse porte constituait-elle une attraction assez forte pour leurrer l'ennemi ? On ne peut compter sur la documentation textuelle pour se faire une idée ; le seul récit d'un siège des Baux qui soit conservé étant fort tardif (XVII<sup>e</sup> siècle) et relatant une offensive dont les assaillants connaissaient les lieux presque aussi bien que les occupants du château<sup>34</sup>. En dehors des éléments topographiques l'appareil défensif de la forteresse des Baux est en quasi totalité perdu : les bases des trois meurtrières de la tour Sarrasine incitent à croire que celle des Bannes et la tour Paravelle en étaient pareillement équipées, seulement il n'en reste rien. De même qu'au donjon, la faite des murs étant tombé il n'est plus possible d'en restituer l'aspect. L'état des lieux préalable à la restauration de 1546 que « *la foudre avoyt rompu une muraille soubtenue sus le marchecolys sus le grand corp du chastel* ». S'agit-il de machicoulis ? Il est tentant de le croire, le donjon, point fort de la forteresse, devait pour paraître tel présenter quelque élément militaire même si l'importance de l'escarpement qui l'isole d'un côté et celle des remparts de l'autre ont permis aux constructeurs de percer de larges baies à l'est, à l'ouest et en hauteur au sud, et l'ont dispensé de porte protégée<sup>35</sup>. Un autre élément de protection a consisté à interdire l'accès direct entre le rez-de-chaussée du donjon et son premier étage. On ne remarque pas, en effet, parmi les vestiges de sa salle basse, des traces d'accrochage d'un escalier. Pour atteindre le niveau supérieur il fallait contourner le donjon ou passer par l'enfilade A. Une bretèche double est conservée sur le rempart nord à la hauteur d'une petite guérite ; elle surplombe le col de la Vayède mais l'on ne peut voir ce qu'elle protégeait directement à son aplomb, le rocher et l'enceinte étant couverts d'une végétation dense à cet endroit.

Les ruines de la forteresse des Baux, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, ne sont pas les vestiges d'une seule et même campagne de construction mais celles d'un château maintes fois remanié au cours du temps : depuis la première mention du castrum en 981 ou plus certainement depuis 1161, date à laquelle un siège des Baux atteste l'existence d'une fortification, jusqu'à la démolition de celle-ci en 1632, ce sont au moins cinq siècles d'occupation des lieux avec tout ce que cela implique de remaniements, d'interventions constructives ou destructives. Les sources écrites en rappellent quelques-unes mais c'est surtout à partir de l'étude des maçonneries que l'on peut replacer dans une chronologie relative les différents bâtiments du château. Les murs appareillés sont en effet présents partout et en même temps différents d'un

34. Procès verbal de la prise des Baux en 1631, A. D. B-du-Rh. 1 F 42.

35. Le donjon lui-même possède trois entrées mais aucune n'a de système de défense particulier.

point à un autre du site. Si le calcaire des carrières locales voire de l'éperon lui-même est systématiquement utilisé et si le calcul du module moyen des pierres mises en œuvre n'a mis en évidence aucune distinction probante entre les différents éléments maçonnés, par contre la répartition des marques de taille sur les blocs, le type et la dimension de l'outil utilisé ainsi que les signes de tacherons ont été beaucoup plus révélateurs d'analogies ou de distinctions, dans la mesure toutefois où l'épiderme des pierres était conservé. En complément la confrontation des profils des moulures — conservées en assez bon nombre — s'est révélée d'une grande utilité.

Parmi les vestiges il en est un, conséquent, qui présente une maçonnerie très homogène et nettement caractérisée par l'équarrissage et le marquage de ses pierres. Il s'agit du donjon dont les blocs constitutifs ont été travaillés au taillant droit et présentent les marques d'un layage simple ou traversé, oblique, fait de coups portés verticalement et relativement espacés<sup>36</sup>. A ce type de taille sont associés différents signes géométriques de tacherons ou d'ateliers tracés à la gouge. On retrouve en divers points du site des ensembles ou de simples pans de murs dont les pierres ont été pareillement travaillées : ils procèdent d'un même projet et montrent que le donjon, monument principal de la place forte des Baux, n'a pas été conçu isolément mais se trouve être le noyau de tout un ensemble (voir plan 2). On peut en effet lui associer le pigeonnier et les deux salles qui dans l'alignement de ce dernier forment l'enfilade C. A l'est de celle-ci un pan de mur, incomplet, esquisse un retour en équerre vers le sud sur lequel s'appuie des maçonneries d'un type différent : celles de l'ensemble A qui a pu, dans un premier état, former une aile contemporaine du donjon. La moitié occidentale de la façade de l'aile C formait le rempart : elle est en effet percée d'une large porte en plein cintre qui — en hauteur — devait constituer une entrée (porte 4, plan 2). Elle se trouve aujourd'hui masquée sous l'actuelle enceinte de la première basse-cour. Ce rempart faisait retour vers le sud quelques mètres en avant et parallèlement au corps de bâtiment A : un mur de 1,20 m d'épaisseur est encore visible en surface immédiatement sous la dernière enceinte, qui présente lui aussi une porte haute aujourd'hui obstruée (porte 5, plan 2). Ce mur de clôture semble bien contemporain du donjon. La tour des Bannes qui répond aux mêmes critères lapidaires peut elle aussi être rattachée à cet ensemble. En revanche, les deux autres tours du château n'ont pas conservé de marques probantes pour certifier leur affinité avec ce premier groupe. La tour Paravelle ne possède plus aucune maçonnerie, le rocher qui la reçoit a été taillé pour que s'y appuie l'étage de l'enfilade C : elle fait donc partie d'un secteur de constructions contemporaines du donjon, sans que l'on puisse cependant assurer qu'elle ait été édifiée en même temps. La tour Sarrasine, quant à elle, présente quelques assises mais dont les pierres sont érodées : on y lit un layage diffus, insuffisant pour le rapprocher des ouvrages précédents. Quant à la tour supérieure, elle présente une maçonnerie complètement différente que l'on ne saurait rattacher à ce premier groupe de constructions ni à aucun autre.

36. J.C. BESSAC, *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre*, Paris, 1986.

Cet ensemble de bâtiments présente (le donjon surtout) un certain nombre d'éléments formels (fenêtres, portes, moulures, etc.) qui permettent de le situer dans le temps. S'il est difficile d'attribuer quelque datation d'après des formes qui perdurent telles que la fenêtre à coussiège ou la porte à longs claveaux qui sont représentées aux Baux et que l'on rencontre en Provence dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIV<sup>e</sup> voire au-delà, il est intéressant de noter cependant sur les baies à double ébrasement du second étage du donjon, un élément qui évolue assez vite, le trilobe. Celui-ci est inexistant dans l'architecture romane provençale ; c'est une forme gothique que l'on rencontre notamment dans le Comtat Venaissin où elle est très bien représentée au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. Les palais cardinales de la région avignonnaise en montrent plusieurs exemples du XIV<sup>e</sup> siècle mais dont les lignes diffèrent de celles du donjon bausenc : le trilobe y est plus ouvert, souvent mouluré et inscrit dans un cadre quadrangulaire. Ses lignes sont plus fines, plus élancée et relèvent d'un art gothique « adulte ». Les fenêtres trilobées des Baux, parce qu'elles offrent des courbes plus rondes et plus sobres paraissent antérieures et peuvent remonter au XIII<sup>e</sup> siècle. Mais c'est surtout l'histoire qui permet la datation de ce château. Le donjon est déjà à lui seul une construction de grande envergure, les bâtiments qui le complétaient impliquent un projet forcément conséquent. Or l'histoire des seigneurs de Baux met en évidence qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle leur intérêt s'est subitement porté sur leur *castrum* du sud des Alpilles et ses proches pourtours, qu'ils se sont préoccupés à cette date de les organiser et de les défendre. Il est logique de rattacher à ces desseins la construction (ou la reconstruction) de la forteresse et cette hypothèse corrobore la datation ci-dessus proposée : c'est en 1206, avec Hugues de Baux, que commence cette période d'activité qui se traduit par de nombreux actes concernant la région dont quelques-uns signés aux Baux mêmes. En 1251 le *castrum* engagé dans une trêve entre le seigneur des Baux et le comte de Provence se présente prêt à soutenir un siège. Il est alors probablement achevé et dès le printemps 1254 les chartes signées au château se font plus nombreuses et plus régulières.

En 1426, à la mort d'Alix des Baux, un inventaire du château est dressé. Il est suivi de trois autres, établis entre 1443 et 1459, qui font chacun, malheureusement dans le même ordre, la liste des salles du monument<sup>38</sup>. Ils apportent quelques indications topographiques complémentaires sur la forteresse médiévale. L'aile A est construite et habitée au XV<sup>e</sup> siècle mais elle semble être alors moins profonde qu'elle ne le laisse paraître aujourd'hui puisque les vestiges de la boulangerie qui en forment maintenant une partie constituante se trouvent mentionnés en 1426 comme une construction indépendante : « *la maison du four* ». Ce corps de bâtiment ouvrait sur le village (« *qui a fenestre devers la ville* ») et vraisemblablement donc les salles de l'ensemble B n'existaient pas. Enfin un fossé est mentionné proche de la chapelle ; celui qui aujourd'hui sépare les deux cours. Il est permis de supposer que le

37. H. ALIQUOT, *Les palais cardinales hors les murs d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse 3<sup>e</sup> cycle de l'Université de Provence, 1983.

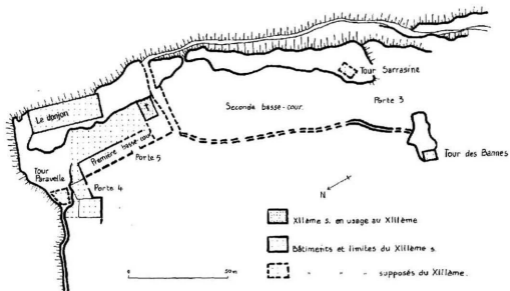
38. A. D. B-du-Rh. B 13 et B 1197.

« passage aux lièvres », percé dans son prolongement, ait déjà été en usage à cette date ainsi que la seconde basse-cour. Cette dernière, abandonnée à la Renaissance, ne peut avoir été conçue qu'antérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle, or l'on ne connaît aucune campagne de construction aux Baux assez importante depuis celle d'Hugues et de Barral, qui puisse justifier une telle création. Le système des deux cours indépendantes et la porte fausse remonteraient donc à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle — voire au-delà. Ainsi la tour des Bannes est bien un flanquement et non un poste de garde avancé, la tour Sarrasine qui lui fait face ayant vraisemblablement fonctionné en même temps (voir plan 2).

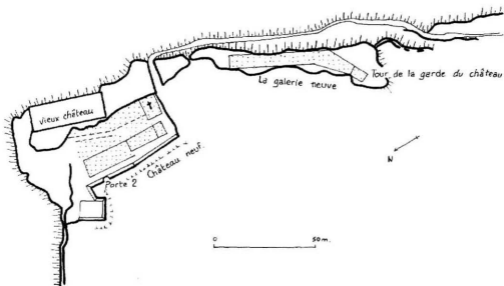
Un autre groupe de bâtiments est identifiable grâce à la taille toujours layée mais plus fine de ses parements (au taillant droit ou à la brette) et surtout par les moulures des arcs de ses voûtes conservées au moins à leur base. Le jalon qui a servi de référence est le dernier couverture de la chapelle Sainte-Marie : une voûte à liernes et tiercerons dont le profil des ogives se retrouve identique à l'étage du corps de bâtiment A, tandis que A et B sont associés par des analogies étroites de taille lapidaire. La similitude est par ailleurs parfaite entre les arcs de l'église castrale et ceux de la chapelle de Claude de Manville construite dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle dans l'église paroissiale des Baux, Saint-Vincent. Ainsi donc l'on peut dater ce deuxième ensemble de la Renaissance et observer que les nouvelles constructions réoccupent un corps de logis plus ancien (l'aile A du XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) dont elles constituent à la fois une remise en état et une extension. La petite cour dont il était question dans les inventaires du XV<sup>e</sup> siècle a disparu sous les salles neuves de l'aile B, les bâtiments résidentiels ayant investi tout l'espace libre de la première basse-cour. Cette datation permet de rapprocher ce nouveau château d'un texte contemporain des réparations de 1546 que rapporte L. Barthélémy<sup>39</sup> : « une belle maison et château tourné de beaux grands fossés deux citernes et de plus le vieux château qui est en partie ruiné, auprès duquel vieux château il y a une galerie neuve sur la roche avec une tour appelée la garde du château ». Les fossés qui entourent la forteresse sont alors certainement au pied du rempart actuel de la première basse-cour : celui-ci possède en effet une entrée (porte 2 plan 3) ouvrant sur un escalier couvert d'un berceau incliné dont la réalisation technique dénote une facture tardive, de la Renaissance ou légèrement antérieure, mais quelque soit sa date cette enceinte est toujours usitée en 1546. La « galerie neuve » du château est aujourd'hui largement détruite mais cependant identifiable aux quelques bases de murs qui bordent l'éminence rocheuse orientale située dans le prolongement de la crête qui supporte le donjon (voir plan 3). En effet si le texte de 1546 n'est pas très précis quant à la situation de cette nouvelle construction (« auprès du château vieux »), les matrices cadastrales de 1584 et 1596<sup>40</sup> en citant plusieurs maisons

39. L. BARTHELEMY, *La ville des Baux...* p. 14. En dépit de recherches assidues, nous n'avons pas retrouvé ce manuscrit pour lequel l'auteur ne donne pas de référence. Le sérieux des travaux du Dr. L. Barthélémy ne permet cependant pas d'en mettre l'existence en doute.

40. A. D. B-du-Rh. 108 E 1270 et 1272.



PLAN 2. RESTITUTION DU CHATEAU AU XIIIème s.



PLAN 3 RESTITUTION DU CHATEAU AU XVIème s.

la confrontant dont on retrouve nettement les vestiges en contrebas dans la seconde basse-cour, permettent de la restituer précisément à cet emplacement. La tour dite « *la garde du château* » n'est donc autre que la tour Sarrasine toujours en fonction à cette époque. Enfin le donjon, appelé le « *château vieux* » n'est plus en usage à cette date où l'on ne prend plus soin de l'entretenir. Le centre de la forteresse est ainsi descendu du sommet rocheux dans la première basse-cour dont l'importance s'est par ailleurs accrue du fait de la réduction à cette date du complexe castral à cette seule zone : les cadastres de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle font état de demeures civiles installées dans la seconde basse-cour qui s'est donc trouvée investie par l'extension du village. Celui-ci connaît en effet un grand essor à cette époque.

L'observation des vestiges anciens amène encore une remarque : la mise en place au XVI<sup>e</sup> siècle d'un nouveau couverture dans la chapelle castrale Sainte-Marie n'a pas complètement effacé le monument médiéval dont les maçonneries présentent deux états antérieurs aux restaurations de la Renaissance. Aujourd'hui à nef unique et deux travées voûtées d'ogives la petite église a connu un stade préalable où ses murs gouttereaux étaient coupés de larges arcs segmentaires ne se faisant pas tout à fait face et surtout un état plus ancien encore où elle se trouvait divisée en trois travées par de petites arcades aveugles en plein cintre et voûtée d'un berceau souligné d'un bandeau continu. Ce premier état de style roman et dont la maçonnerie diffère en tout point de celle du donjon, lui est antérieur et constitue le seul vestige actuellement accessible de la forteresse du XII<sup>e</sup> siècle. *L'ecclisia Beate Marie* est citée dans la documentation scripturaire en 1180 au moment où elle est offerte au prévôt de Saint-Paul-de-Mausole<sup>41</sup> ; elle existe donc sans doute déjà quelques années plus tôt et forme vraisemblablement un élément de la forteresse dont le siège de 1161 laisse supposer l'existence.

\*  
\* \*

L'analyse des ruines monumentales du château des Baux-de-Provence et des textes qui complètent son histoire met en évidence l'importance de l'intervention d'Hugues et de Barral pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, à la fois parce que c'est la période qui a laissé les plus nombreux vestiges, également parce que c'est elle qui a bénéficié du plus grand nombre d'actes concernant le site. La mise en place à cette date d'une forteresse nouvelle, sans doute beaucoup plus prestigieuse et efficace que la précédente, ne s'est pas faite isolément. Les seigneurs des Baux ont eu l'ambition d'aménager, en plus du château-fort sur le rocher, tout le territoire qui l'entoure et qu'ils ont peu à peu acquis, s'efforçant de constituer une seigneurie homogène et rayonnante autour de son *castrum* principal.

A l'origine la famille des Baux ne semble posséder au sud des Alpilles que le *castrum* dont elle porte le nom ; elle a vu toutefois très rapidement l'avantage d'étendre son patrimoine à la vallée voisine, la « *vallis Felauria* »

<sup>41</sup> J.M. ALBANES, *Gallia Christiana Novissima*, Arles, n° 647.



qui est un domaine de l'église au X<sup>e</sup> siècle. Ce projet, de longue haleine, ne sera réalisé qu'après plusieurs générations, au bout de quelques deux cent cinquante ans. En 1156 les seigneurs de Baux ont acquis le *castrum* de Castillon, à une dizaine de kilomètres au sud du précédent, et un certain nombre de dépendances dans leur voisinage parmi lesquelles peut-être déjà Montpaon, *castrum* au sud-ouest des Baux pour lequel Hugues rend hommage à l'archevêque d'Arles en 1189<sup>42</sup>. Ils tiennent encore le *castrum* de Barbegal (fief épiscopal) à l'ouest de la vallée en limite avec les terres d'Arles<sup>43</sup> et l'ensemble de Vacquières, à l'est de Castillon qui est en partie inféodé à l'archevêque d'Arles au début du XIII<sup>e</sup> siècle — l'Eglise reste malgré tout très présente dans la vallée<sup>44</sup>. En 1206 une donation du comte de Provence Alphonse va marquer une étape décisive de la politique d'extension territoriale des seigneurs baussens : ils reçoivent le *castrum* de Mouriès avec l'intégralité de ses dépendances soit la totalité des terres qui leur manquaient pour occuper intégralement l'ancienne vallée Felauria que Mouriès ferme à l'Orient<sup>45</sup>. Cette vallée qui porte aujourd'hui le nom des Baux dessine une sorte de croissant autour du *castrum* principal et, traversée par l'ancienne voie Aurélienne, recevait encore au Moyen Age l'axe majeur de circulation entre Aix et Arles. Son contrôle ne se limitait donc pas à assurer au château des Baux une certaine sécurité mais lui donnait une réelle valeur stratégique et c'est sans doute parce qu'ils avaient une conscience aiguë de ce fait politique que les seigneurs de Baux ont atteint leur objectif en dépit du grand nombre des générations intervenues pour sa réalisation.

C'est à partir de cette date (1206) que se multiplient les textes relatant l'organisation de ce domaine nouvellement complété. L'on sait déjà que quatre des cinq localités qui forment alors la vallée des Baux sont des *castra* (Barbegal, Montpaon, Castillon et Mouriès), c'est-à-dire des sites fortifiés. En 1210, dans l'acte par lequel Hugues réaffirme ses droits seigneuriaux sur son vassal chasé à Barbegal, l'on apprend l'existence d'une *turris* à cet endroit qui marque la frontière avec les possessions foncières de la ville d'Arles<sup>46</sup>. Barbegal est aussi un seuil de circulation entre les deux territoires et un droit de passage y est perçu par le chevalier de Barral de Baux en 1264<sup>46</sup>. En 1249 ce dernier confirme à un certain Pierre d'Angria et sur ce même domaine des fiefs et une partie de sa juridiction. Il promet à cette occasion de construire un poste de secours (*edificare succursum tibi promittimus*<sup>50</sup>) dont on ne sait s'il remplace la tour ou s'il la complète. Le site de Montpaon dont les dépendances s'étendent jusqu'à Saint-Gabriel et Laurade marquant les limites avec le territoire de Tarascon<sup>47</sup>, n'est pas lui-même directement en bordure de la seigneurie des Baux mais en retrait : il occupe le dernier grand mamelon occidental des Alpilles et assure le lien visuel entre les Baux et le delta du Rhône.

42. L. BARTHELEMY, *Inventaire...*, n° 86.

43. A. D. B-du-Rh. B 1069 f° 198.

44. L. BARTHELEMY, *Inventaire...*, n° 229.

45. A. D. B-du-Rh. B 143 f° 39.

46. L. BARTHELEMY, *Inventaire...*, n° 483.

47. Arch. Comm. Tarascon, LDD1.

Il surplombe par ailleurs un col et le chemin y passant qui replie la voie antique au *castrum* principal par la montagne. Montpaon conserve encore les vestiges d'un habitat de hauteur avec une petite chapelle que les textes ecclésiastiques mentionnent au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup> et l'ensemble est protégé de plusieurs enceintes concentriques qui s'échelonnent sur la pente. Castillon n'est pas non plus en bordure de la vallée des Baux qui s'étend au sud jusqu'aux franges de la plaine de la Crau<sup>49</sup> mais en avant et à la limite des marais qui en occupaient la partie méridionale. Ce *castrum* ne marque donc pas une frontière de la seigneurie mais celle de la zone praticable. Du fait des marécages, celle-ci n'était sans doute que très faiblement habitée jusqu'à ce qu'en 1210, et dans le but de la peupler, Hugues de Baux ne vende le marais aux hommes de Castillon et à tous ceux qui viendront s'y installer leur accordant un certain nombre de privilèges et notamment l'exclusivité de l'exploitation des terres immergées. Une fortification se dresse toujours à cet endroit, il s'agit, sur le rocher de la Pène de quelques salles, citerne et aménagements ceints d'un rempart ponctué de tours dont trois sont conservées mais qui, dans leur état actuel, semblent dater du bas Moyen Age et l'on ne sait rien de la fortification qui constituait le *castrum* du XIII<sup>e</sup> siècle. Mouriès, enfin, est à l'est de la vallée, juste avant les hauteurs du plateau du coussou qui la séparent du domaine voisin, le *castrum* d'Aureille. Le village actuel est dans la vallée mais les ruines d'un habitat perché subsistent à deux kilomètres au nord, au lieu-dit « le Castellans » où l'on trouve en surface des tessons de céramiques communes et vernissées des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Par ailleurs sur ce territoire un lieu-dit « le péage », en bordure de la voie aurélienne, évoque un autre contrôle routier pour la surveillance, celui-ci, de l'entrée orientale de la vallée. Entre tous ces sites il existe un lien visuel, la possibilité de communiquer des uns aux autres et de chacun d'eux avec les Baux. Seul Barbegal échappe à cette règle : il n'est pas possible de l'observer à partir de l'éperon baussenc, les derniers escarpements des Alpilles faisant obstacle. Ce fait ne représente cependant pas un véritable handicap, le *castrum* de Montpaon assurant le relais nécessaire.

Réalisée en 1206 l'unité territoriale des fiefs baussencs autour du *castrum* des Baux permet la mise en place d'une ceinture de protection à grande échelle ; il ne s'agit plus d'un rempart de pierres mais d'une couronne de places fortes disposées en arc de cercle au sud de l'éperon, sur des terres habitées et traversées de voies sur lesquelles les passages étaient contrôlés. Cet ensemble, parachevé au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle est contemporain de la reconstruction du château des Baux qui connaît alors un sommet dans sa fonction militaire.

48. E. CLOUZOT, *Pouillés des Provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrum*, Paris, 1923.

49. A. D. B-du-Rh. B 1069 f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>.

50. Ibid., B 1069 f<sup>o</sup> 198 v<sup>o</sup>.

La tradition fortifiée du site des Baux-de-Provence commence dès sa première mention au X<sup>e</sup> siècle en tant que *castrum* et perdure au-delà de la destruction de son château, jusqu'à nos jours, son perchement et les ruines en place évoquant encore surtout son aspect de forteresse. Des aménagements défensifs de cette première époque il ne reste cependant rien en élévation, soit parce que trop sommaires ils ont disparu rapidement ; plus vraisemblablement, comme cela s'avère au XIII<sup>e</sup> siècle, parce que la construction d'un nouveau château réoccupe l'emplacement de celui qui l'a précédé. La fortification évoquée par le texte du siège de 1161 a sans doute été bâtie sur les structures antérieures et elle-même très largement effacée (puisqu'il n'en subsiste plus que la chapelle Sainte-Marie) par la reconstruction monumentale du siècle suivant. Cette permanence topographique se justifie principalement par le choix constant du point le plus élevé du site pour l'édification de son monument le plus important et de fait le château du XIII<sup>e</sup> siècle est lui aussi réoccupé par une construction plus tardive qui pourtant ne l'occulte pas complètement. La forteresse d'Hugues et de Barral a été assez importante pour marquer durablement le site par les grandes lignes qu'elle y a tracées. Son donjon est en hauteur, il domine les deux basses-cours qui se dessinent l'une dans le prolongement de l'autre, la première conservant la chapelle castrale et recevant quelques bâtiments résidentiels. Au XVI<sup>e</sup> siècle la construction d'un château neuf suit ces axes essentiels : le donjon est abandonné, mais conservé et il continue de dominer le site ; la superficie du château est restreinte à la seule première cour qui, ceinte d'un rempart neuf, conserve à quelques détails près le même tracé ; elle est toujours essentiellement résidentielle et sa chapelle, englobée dans les nouveaux bâtiments, est restaurée. La seconde cour est ouverte, le village s'y étend, mais la construction d'une galerie neuve sur son flanc oriental souligne sa limite de ce côté et remet en évidence la tour Sarrasine jusqu'à laquelle elle se prolonge. La fortification des Baux n'est pas isolée au Moyen Age : elle était au XIII<sup>e</sup> siècle le centre d'un domaine qui se trouvait fortifié de plusieurs *castra* qui ont eux aussi marqué durablement le paysage, bien que dans une moindre mesure, puisque ceux de Mourières et de Castillon constituent deux actuelles communes de la vallée des Baux.

Odile MAUFRAS